

MESURE M5.6

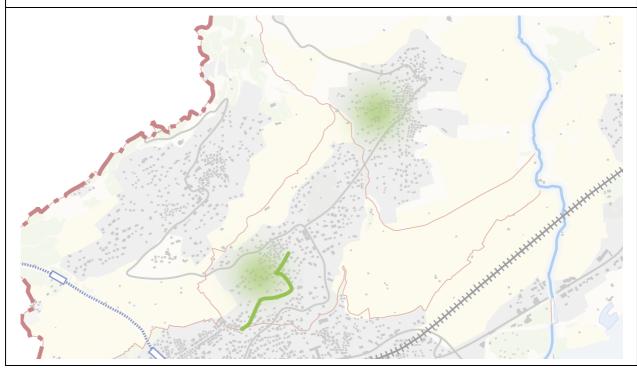
MIEGE, VEYRAS / SECURISATION DU TRAJET VERS L'ECOLE ET DE SES ABORDS - ETAPE 2

Thématique(s)
M5 - Améliorations des liaisons locales de mobilités douces

Territoire concerné : Miège, Veyras
Maitre d'ouvrage : Miège, Veyras

Mesure du PA2 en relation : -Mesure du PA3 corrélée / liée : -

Autres coordinations : -





INTENTION

Etat actuel

<u>Miège</u>: l'étude cantonale d'assainissement des cheminements et des traversées piétonnes a conduit à supprimer un passage piéton jugé dangereux entre la route de la Crêta et la route de Sierre. La continuité piétonne n'étant plus assurée, l'étude d'une alternative à ce passage piéton est souhaitée.

<u>Veyras</u>: devant l'école le stationnement est problématique, voire dangereux. En effet, le parking est utilisé comme un dépose-minute alors qu'il n'est pas aménagé en tant que tel et sa topographie n'est pas favorable.

Données quantitatives : Mesure non concernée.

Objectifs

- Assurer la sécurité et la qualité de vie des riverains dans les centres
- Diminuer le trafic de transit dans les lieux de vie
- Assurer la sécurité et le confort des usagers sur les réseaux MD
- Coordonner la politique de stationnement avec les objectifs TP et MD

Description de la mesure

Miège : Réaménagement du secteur afin d'assurer la continuité des cheminements piétons.

Veyras : Aménagement d'une zone de dépose-minute autour de l'Ecole.

EVALUATION

Opportunité

D'une manière générale, la sensibilisation aux déplacements en mobilité douce commence dès le plus jeune âge. C'est pourquoi il est impératif d'offrir du confort et de la sécurité aux enfants sur le trajet de/vers l'école. Les meilleures conditions étant assurées sur ces cheminements locaux, les parents sont plus confiants de laisser leurs enfants aller seuls sur le chemin de l'école.

Utilité de la mesure selon les critères d'efficacité

CE1 (amélioration de la qualité du système de transports) :

- amélioration du trafic piétonnier et cycliste
- amélioration de l'accessibilité aux écoles
- amélioration de l'intermodalité
- influence sur la demande de transport

CE2 (développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti) :

- coordination des secteurs bâtis avec le système de transports en modes doux
- amélioration de la qualité des espaces publics au profit des MD.

CE3 (accroissement de la sécurité du trafic) :

- mesure visant à assainir des points noirs en matière d'accidents ou de dangers entre piétons et automobilistes
- extension d'une Z30-20, comme à Salquenen par exemple
- réduction des vitesses comme à Grône par exemple.

CE4 (réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources).

- réduction des émissions de polluants atmosphériques et de CO2 par la diminution du trafic automobile.

Degré de maturité : mesure non concernée

Faisabilité (pour les mesures de grande ampleur) : mesure non concernée

REALISATION

Calendrier de mise en œuvre Date prévue du début des travaux : 2026 Date prévue de la mise en service : 2027 Calendrier de remise de l'avant-projet 2023

Coûts : Mesure non concernée. **Financement :** Mesure non concernée.